



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Patrimoine  
culturel  
immatériel

# Liste représentative

ICH-02 – Formulaire

Reçu CLT / CIH / ITH

Le **27 MARS 2018**

N° ..... *0129* .....

## LISTE REPRÉSENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ

**Date limite 31 mars 2018  
pour une possible inscription en 2019**

*Les instructions pour remplir le formulaire de candidature sont disponibles à l'adresse suivante :  
<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>*

*Les candidatures qui ne se conformeraient pas à ces instructions et à celles qui figurent plus bas  
seront considérées incomplètes et ne pourront pas être acceptées.*

*Les États parties sont également encouragés à consulter l'aide-mémoire pour l'élaboration d'un  
dossier de candidature à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité,  
mis à disposition sur la même page Internet.*

### A. État(s) partie(s)

*Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l'ordre convenu d'un commun accord.*

La République du Congo

(Les autres États partis seront rajoutés ultérieurement )

### B. Nom de l'élément

#### B.1. Nom de l'élément en anglais ou en français

Ne pas dépasser 230 caractères

LE FOOTBALL TRADITIONNEL ET SES VALEURS

Le patrimoine culturel immatériel lié aux valeurs du football est constitué du respect, de l'engagement, de la tolérance, d'espoir, du partage, de la solidarité, du fair-play et du plaisir, ainsi que l'ensemble de ses expressions culturelles qui s'associent à des codes, à un vocabulaire et à des productions artistiques spécifiques.

**B.2. Nom de l'élément dans la langue et l'écriture de la communauté concernée, le cas échéant**

*Indiquez le nom officiel de l'élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).*

Ne pas dépasser 230 caractères

Le football traditionnel et ses valeurs

**B.3. Autre(s) nom(s) de l'élément, le cas échéant**

*Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l'élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l'élément par lequel l'élément est également désigné.*

Football World Heritage

**C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés**

*Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l'élément proposé.*  
Ne pas dépasser 170 mots

Le football traditionnel et ses valeurs sont une discipline pratiquée à tous les âges, sans quelconque discrimination de sexe, de classe ou de religion, et ce dans le monde entier. Il rassemble une large majorité de communautés aux expressions culturelles riches et variées, unies derrière la même ferveur.

Le football est ancré au coeur des communautés qui peuvent être des familles, des individus, ou encore des groupes informels de joueurs. Le football prend vie et perdure grâce à l'existence d'organismes, d'associations, de centres de formations, de fabricants d'équipements sportifs spécialisés, de communautés de spectateurs ou de relais publics tels que des journalistes.

L'éventail des communautés intégrant cette pratique sociale à leur culture est très vaste. Cela rassemble aussi bien les amateurs que les professionnels, les jeunes comme les plus âgés, partout dans le monde.

Les plus expérimentés transmettent aux novices ce goût pour cette culture et les éléments d'éducation et de valeurs qui s'y rattachent.

## D. Localisation géographique et étendue de l'élément

Fournissez des informations sur la présence de l'élément sur le(s) territoire(s) de l'(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l'élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l'existence d'éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires. Les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d'un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d'autres États.

Ne pas dépasser 170 mots

Parce qu'il est joué partout, le football et les valeurs qu'il apporte sont universel. Ils ne se cantonnent pas seulement aux milieux populaires. Les valeurs du football ont de ce fait une portée et une étendue mondiale. Dans chaque pays, ses expressions culturelles ont une tradition et un sens qui leur sont propres.

Ainsi le football se localise aussi bien dans les infrastructures officielles comme les stades, mais on le trouve également dans les lieux plus inusités puisqu'il suffit seulement de quelques joueurs, un ballon, du respect et une forme de fraternité pour le rendre praticable. L'affection et la passion découlant de cette activité ne nécessite aucune règle géographique précise.

De nombreuses écoles, clubs, associations sportives ou institutions pérennisent et transmettent ces valeurs aux membres de la société. Ils sont présents sur l'échelle locale, régionale, nationale et même internationale.

## E. Personne à contacter pour la correspondance

### E.1. Personne contact désignée

Donnez le nom, l'adresse et les coordonnées d'une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature.

Titre (Mme/M., etc.) : Madame

Nom de famille : MODEL Y

Prénom : Vanessa

Institution/fonction : Ambassadrice déléguée de la candidature du Football au patrimoine mondial immatériel à l'UNESCO (Football World Heritage)

Adresse : 8 rue de la Paix

Numéro de téléphone : +33 6 11 70 14 05

Adresse électronique : [presidence@nationsoftheworld.org](mailto:presidence@nationsoftheworld.org)

Autres informations pertinentes : Madame Vanessa Modely – Fondatrice et Ambassadrice Déléguée à l'inscription du Football au patrimoine immatériel de l'humanité à l'UNESCO (Football World Heritage)

Expérience : (Conseillère spéciale auprès de la présidence de la Commission Nationale française pour l'UNESCO, Présidente déléguée du Cercle de la France à l'UNESCO)

Début du Projet : Juin 2016

Madame Modely, Ambassadrice déléguée à l'initiative de cette candidature, a pour mission de contacter et sélectionner tous les États membres de l'UNESCO pour la rejoindre dans le projet d'inscrire le Football et ses valeurs au patrimoine culturel immatériel

de l'UNESCO. Avec l'appui des États membres, des institutions partenaires et de l'équipe Nations of the World, Madame Modely est la représentante en charge de porter cette candidature auprès de la société civile et de toutes les autorités concernées.

En effet, Nations of the World s'engage en faveur des citoyens du monde pour la transmission des Droits de l'Homme et leurs vocations universelles, pour la préservation des libertés fondamentales et de la dignité humaine, pour la valorisation du patrimoine culturel ainsi que pour la transmission des valeurs de l'UNESCO.

## E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)

Indiquez ci-après les coordonnées complètes d'une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.

Son Excellence Henri OSSEBI, Ambassadeur délégué permanent du Congo auprès de l'UNESCO

### 1. Identification et définition de l'élément

Pour le critère R.1, les États doivent démontrer que « l'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention ».

Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l'élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l'article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.

- les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel
- les arts du spectacle
- les pratiques sociales, rituels et événements festifs
- les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autre(s) ( )

Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l'élément, tel qu'il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :

- a. une explication de ses fonctions sociales et de ses significations culturelles actuelles, au sein et pour sa communauté ;
- b. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l'élément ;
- c. tout rôle spécifique, notamment lié au genre, ou catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l'égard de l'élément ;
- d. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l'élément.

Le Comité doit disposer de suffisamment d'informations pour déterminer :

- a. que l'élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;
- b. que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;
- c. qu'il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;
- d. qu'il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d'identité et de continuité » ; et
- e. qu'il n'est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable ».

Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l'esprit que cette section doit expliquer l'élément à des lecteurs qui n'en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L'histoire de l'élément, son origine ou son ancienneté n'ont pas besoin d'être abordées en détail dans le dossier de candidature.

- (i) *Fournissez une description sommaire de l'élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l'ont jamais vu ou n'en ont jamais eu l'expérience.*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Facteurs de rapprochement humain, le football traditionnel et ses valeurs sont les fiers représentants d'une culture et d'une tradition propre à chaque Nation, à travers lesquelles peuvent s'identifier les membres d'une communauté.

Le Football et ses valeurs sont parties intégrantes de la vie des communautés. C'est une pratique sportive et récréative. En tant que patrimoine culturel immatériel, il peut se pratiquer à tous les âges. Il requiert des connaissances aussi bien sur le plan social (jouer ensemble, vivre ensemble, transmettre) que des connaissances traditionnelles comme la médecine qui s'y rattache ou le choix technique des équipements. Cet ensemble de connaissances participe à faire vivre les valeurs du Football.

À ses débuts, le football était un jeu sans règles établies consistant à faire évoluer un ballon entre les individus. L'instauration de règles de jeu et de comportements homologués en 1863 en Angleterre a finalement favorisé les échanges entre les équipes et le dialogue international. Cette méthode a permis d'encourager le développement personnel et la compréhension mutuelle.

Le patrimoine du football traditionnel et ses valeurs ont dès lors un rôle décisif dans la construction de l'identité en nourrissant un imaginaire collectif qui lui est propre. Dans l'effort, le football traditionnel et ses valeurs unissent, quels que soient l'origine, le niveau social, l'opinion ou les croyances. C'est l'école de la tolérance, de l'effort, et de la solidarité.

Le football traditionnel et ses valeurs deviennent donc un moyen unique de transmettre un patrimoine, et permet de faciliter les individus, même les moins politisés, à s'identifier à un autre individu, une communauté ou une Nation.

- (ii) *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l'élément ? Y-a-t-il des rôles spécifiques, notamment liés au genre, ou des catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l'égard de la pratique et de la transmission de l'élément ? Si c'est le cas, qui sont ces personnes et quelles sont leurs responsabilités ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Toutes les personnes de toutes les sphères du monde du football traditionnel et ses valeurs sont à la fois détenteurs et praticiens. Ils peuvent être des femmes et des hommes tous les âges, professionnels ou amateurs de toutes conditions sociales. Ils peuvent appartenir au corps arbitral, à une équipe de joueurs, au corps éducatif (les entraîneurs, les éducateurs) ou bien à des institutions (CONCACAF, CAF, CONMEBOL, OFC, AFC, FIFA et UEFA). Tous se doivent de transmettre les valeurs du football traditionnel du mieux qu'ils le peuvent.

Les plus hautes instances du Football au niveau national et international que sont la CAF, la FIFA et l'UEFA sont en charge de protéger le patrimoine national et ses expressions culturelles et de transmettre l'apprentissage des valeurs à travers des règles, un corps arbitral officiel et des programmes éducatifs spécifiques.

Les connaissances et les savoirs-faire proviennent donc des hautes instances et se diffusent vers le bas, pour atteindre les joueurs, les praticiens et les passionnés qui incarnent cette expression culturelle au quotidien dans la société.

Respecter ces valeurs n'est pas un carcan ni une contrainte, mais la manière la plus efficace de tirer de la pratique culturelle un profond sentiment d'épanouissement et de progrès, et de se donner la chance d'ajouter une dimension supplémentaire et heureuse à son aventure humaine.

Sur le terrain, les tâches et responsabilités sont réparties entre des individus (gardien, arbitres, etc.) et des petits groupes (attaquants, défenseurs, supporters, etc.)

(iii) *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l'élément sont-ils transmis de nos jours ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

L'histoire, les références communes, les héros, les symboles, les couleurs et les valeurs inhérentes au football traditionnel constituent les éléments du patrimoine et du savoir-faire national.

Selon la culture du pays, il s'épanouit avec un style propre à lui et se transmet précieusement de génération en génération, tel un héritage. La famille, les amis, l'école, le personnel des établissements sportifs sont autant d'instances de socialisation à travers lesquelles se diffuse l'engouement pour cette tradition culturelle.

Les joueurs les plus connus deviennent des modèles pour la jeunesse en tant que personnalités publiques. Leur rôle est de transmettre les valeurs du sport telles que le respect, le fair-play, la fraternité et la solidarité.

Les moyens pédagogiques d'apprentissage footballistiques mis en place ont pour principal objectif d'intégrer les valeurs et les codes de conduite, de développer la technique et l'esprit d'équipe. Le jeu est la méthode éducative la plus adaptée aux besoins du jeune joueur et il représente le meilleur transfert de compétences, de valeurs et de culture collective. En apprenant le jeu collectif à travers des ateliers, les praticiens du football traditionnel et ses valeurs intègrent les notions de paix, de respect et de fraternité nécessaires à la réussite de l'équipe. Celle-ci le transmet par la suite à son public et au citoyen, fortement réceptif à cet apprentissage.

Les localités, les villes et les gouvernements sont également responsables de la transmission de ces connaissances, en encourageant la pratique traditionnelle et en finançant des programmes de formation et d'éducation. En effet, le potentiel pédagogique dans toutes ses déclinaisons ressort inéluctablement aux yeux du grand public.

(iv) *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l'élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Art populaire et spectacle fascinant, le football traditionnel et ses valeurs sont bien plus qu'un sport. Comme le répètent les sociologues, c'est « un fait social total » qui traduit la complexité d'une époque.

Il séduit par la simplicité de ses règles et offre ainsi un merveilleux moyen d'éducation ludique. En outre, parce qu'il sait combiner les talents individuels et l'effort collectif, il dépeint, dans la douleur de la défaite comme dans l'euphorie de la victoire, un scénario imprévisible qui génère des émotions particulièrement fortes et intenses.

Le football traditionnel et ses valeurs sont également un moyen efficace pour combler le manque de repères familiaux, scolaires, et s'efforce de constituer le fief des valeurs de respect du citoyen. Il est un formidable levier d'ascension sociale. Sa pratique constitue un marqueur identitaire fort puisqu'il fonde dès l'enfance l'un des principaux bastions de socialisation et de sociabilité. L'adversaire n'est pas l'ennemi mais le partenaire indispensable.

La tradition joue parallèlement un rôle essentiel dans l'approche de jeu, en développant une vision citoyenne du football traditionnel et ses valeurs. Le sens de l'honneur est prôné dans ce mélange d'ambition personnelle et collective, les valeurs sont mises à rude épreuve, et le joueur fait preuve de coopération, de solidarité et de sacrifice pour aspirer à la renommée.

En conséquence, le football traditionnel et ses valeurs et son encadrement représentent un outil social stratégique afin de sauvegarder le tissu social souvent déchiré. Cette dynamique contribue à l'amélioration des conditions de vie de tous en les distrayant de l'exploitation sociétale à laquelle ils sont soumis. L'éducation grâce au football traditionnel et ses valeurs est dès lors appréciée en tant que vecteur de coopération civique interculturelle.

- (v) *Existe-t-il un aspect de l'élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme ou à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

La tradition du football, son patrimoine immatériel et ses valeurs ne menacent pas le respect mutuel intercommunautaire, et sa conformité avec toutes les conventions internationales sur les Droits de l'Homme est certain.

Le genre, l'âge, la religion ou l'origine sociale ne sont pas des facteurs déterminants quant au bon fonctionnement de ce sport. Plus encore, il existe des ligues spécialisées pour les personnes handicapées physiques. Aucune hiérarchie entre groupes humains au sein même de la communauté footballistique mondiale n'est permis : les violations des droits de l'Homme et les violations flagrantes du droit international n'ont pas leur place. D'ailleurs, le traité de la Convention internationale des Droits de l'Enfant adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1989 rappelle que l'intérêt supérieur de l'enfant prime sur toute autre considération.

L'inscription du football traditionnel et ses valeurs au patrimoine immatériel permettra un rappel nécessaire à lutter contre les risques de dérives financières, de violences, et parfois contre les écarts d'exemplarité des joueurs. En rappelant en permanence les valeurs et les traditions du football chez les pratiquants, les encadrants, et le public, on pourra atteindre un signal et un cadre pour faire respecter les valeurs positives fondamentales de paix, de tolérance et de respect des règles.

Issa Hayatou, ancien président de la Confédération Africaine de Football (CAF), avait prévenu fin novembre la Fédération congolaise : « *Le football doit rester un moment de communion, de fraternité, de partage, de célébration et de joie en phase avec la légendaire culture d'hospitalité et de solidarité des peuples d'Afrique.* »

Depuis mars 2017, de nouvelles réformes ont été prévues dans ce sens sous l'impulsion d'Ahmad Ahmad, le nouveau président de la (CAF)

## **2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue**

*Pour le critère R.2, les États doivent démontrer que « l'inscription de l'élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ». Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l'inscription éventuelle contribuerait à assurer la visibilité et la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l'élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle.*

- (i) *Comment l'inscription de l'élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité pourrait-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général (et pas uniquement de l'élément inscrit en tant que tel) et à sensibiliser à son importance ?*

(i.a) *Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau local.*

Minimum 120 mots et maximum 170 mots

Au niveau local, la reconnaissance du football traditionnel et ses valeurs seront bénéfiques auprès de chaque individu. En effet, les valeurs partagées au quotidien sont communes à tous, que ce soit dans les clubs locaux ou dans des pratiques non encadrées (exemple : dans la rue). Ce sont des valeurs universelles, basé sur le respect, la fraternité, le plaisir, la tolérance, l'engagement, le dépassement de soi, l'esprit d'équipe ou encore l'espoir.

La reconnaissance du football traditionnel et ses valeurs en tant que patrimoine culturel immatériel permettra de souligner et de donner davantage de visibilité à des valeurs via les médias et les joueurs internationaux ; véritables icônes d'exemplarité pour la jeunesse..

Aucune frontière géographique, linguistique, politique, ou religieuse ne résiste à la joie que procurent les matches d'une équipe nationale..

L'inscription du football traditionnel et ses valeurs au patrimoine culturel immatériel est l'occasion de montrer à tous les individus au niveau local que la pratique du football revêt une importance désormais reconnue par la communauté internationale.

*(i.b) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau national.*

Minimum 120 mots et maximum 170 mots

Cette inscription sera la reconnaissance de l'image véhiculée par l'équipe nationale qui se doit de refléter l'exemplarité par la loyauté, le respect d'autrui, et la défense des couleurs nationales.

L'inscription de l'élément contribue à la visibilité et au sauvetage de ces valeurs. Concrètement, l'inscription permet de rapprocher les cultures de chacune des nations du monde, en reconnaissant le patrimoine immatériel en général comme partie intégrante de la culture nationale.

L'inscription permet de rendre, à travers un langage de vérité, des valeurs sportives, éthiques et transparentes, dans le tumultueux football international. La visibilité passe donc nécessairement par la protection et la transmission de valeurs fondamentales aux générations futures. Les vertus éducatives proposées par le football traditionnel et ses valeurs permettent d'encourager l'innovation sociale et développe des actions concrètes, pour faciliter l'intégration du développement durable par exemple.

*(i.c) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau international.*

Minimum 120 mots et maximum 170 mots

La participation de plusieurs États partis à la présente candidature multinationale renforcera d'autant plus cette visibilité.

Grâce à cette candidature multinationale ; États, institutions, personnalités publiques, acteurs culturels majeurs, et ONG internationales renforceront l'organisation de rencontres, de forums, et d'actions concrètes pour sensibiliser la majorité des individus de la planète à l'importance du patrimoine culturel immatériel et pour promouvoir ses valeurs culturelles et fondamentales.

L'inscription du football traditionnel et ses valeurs sur la liste du patrimoine immatériel lui apportera davantage d'impact notamment en matière de visibilité internationale et une reconnaissance souhaitable de l'image positive véhiculée par le football, c'est à dire l'exemplarité, la loyauté, le respect d'autrui, la défense des couleurs, l'égalité, ou encore la fraternité. Le rayonnement des valeurs de l'UNESCO et la notion de patrimoine culturel immatériel fera écho à travers chaque événement international par la communication autour des valeurs.

(ii) *Comment le dialogue entre les communautés, groupes et individus serait-il encouragé par l'inscription de l'élément ?*  
Minimum 120 mots et maximum 170 mots

L'inscription du football traditionnel et ses valeurs encouragera la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés et du grand public. Pour ce faire, nous souhaitons rappeler de manière récurrente à tous les individus la symbolique et les valeurs qu'apportent le football traditionnel et ses valeurs sous forme de charte.

Cette pratique culturelle est la plus pratiquée au monde. Elle réunit près de 300 millions de joueurs et rassemble tous les individus qui vivent cette ferveur mondiale grâce aux 25 millions de matchs joués chaque année.

Le football n'est donc pas qu'un sport ! C'est un véritable culte considéré comme un vecteur de transmission des droits de l'Homme dans toutes les "Nations du Monde". Le football traditionnel et ses valeurs tutoient l'universel puisqu'ils se pratiquent *"sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation"* (Art.2-DUDH).

(iii) *Comment la créativité humaine et le respect de la diversité culturelle seraient-ils favorisés par l'inscription de l'élément ?*

Minimum 120 mots et maximum 170 mots

Le football permet de véhiculer des valeurs de diversité de Paix et de respect, surtout en Afrique et dans les Pays Arabes. Sur le plan global, les joueurs sont issus de tous les horizons du monde et jouent dans une seule et même équipe, défendant les mêmes valeurs. Les différentes cultures sont amenées à se rencontrer lors de ces compétitions internationales.

Le football est source de motivation pour les communautés, il abolit les frontières et appartient à chacun. Tout individu a le droit de jouer au football sans discrimination ni préjugé. Tout le monde peut transmettre sa passion du football. Ces valeurs favorisent le respect de la diversité culturelle, ses expressions et ses traditions.

Enfin, l'inscription du football traditionnel et ses valeurs sont indispensables pour que l'apprentissage du football et son patrimoine soient transmis à la jeunesse en rendant les valeurs d'esprit d'équipe, de fair-play, de respect d'autrui au travers de sa diversité culturelle.

### 3. Mesures de sauvegarde

Pour le critère R.3, les États doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l'élément sont élaborées ».

#### 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l'élément

(i) Comment la viabilité de l'élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

La viabilité du football traditionnel et ses valeurs est assurée par tout établissement à caractère éducatif et/ou sportif qui développe des initiatives sur les axes suivants : la santé, le fair-play, l'engagement citoyen, l'égalité des chances, l'émancipation des femmes et le développement durable et environnemental. De la même façon, tout sportif, amateur ou professionnel, ou toute institution qui encourage la diffusion à grande échelle des "bonnes pratiques" identifiées au sein des clubs, permettent de structurer un véritable projet social au-delà du projet sportif et d'encourager la recherche sur l'innovation sociale.

Le football traditionnel et ses valeurs sont fréquemment entachés par les écarts de conduite de notre société, phénomène symptomatique contemporain. Sur le continent africain par exemple, des fondations s'appliquent à promouvoir et à restaurer une vision citoyenne du football. À travers les actions mises en œuvre, elles s'évertuent à nourrir des projets d'utilité publique et à stimuler l'éducation et la transmission du patrimoine aux plus jeunes.

Pour encourager les populations congolaises à la pratique du football traditionnel et ses valeurs, tenant compte du bénéfice socio-culturel qui en résulte, les autorités ont doté le pays d'infrastructures de très haute qualité. On peut citer le centre de kintélé dans la banlieue de Brazzaville avec son stade de soixante six mille places ainsi que douze autres stades dans d'autres départements du Pays. Le football au Congo dépasse ces cadres et est pratiqué de manière informelle partout où il peut être joué (rue, champs, plaine, jardins, etc.). Ainsi, ses valeurs sont transmises.

Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les communautés, groupes ou individus concernés.

- transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle
- identification, documentation, recherche
- préservation, protection
- promotion, mise en valeur
- revitalisation

(ii) Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l'élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Avec la Fédération Africaine de Football et la FIFA, l'Etat Congolais a constitué des programmes éducatifs fédéraux afin de sauvegarder et transmettre par un processus d'apprentissage, les valeurs et la richesse de son patrimoine. Ces plans pédagogiques gouvernementaux sauvegardent l'élément dans la mesure où ils assument une responsabilité envers la société qui va bien au-delà de la pratique du football. L'objectif est d'encourager et d'accompagner les clubs à structurer un dispositif d'éducation par le sport.

La sauvegarde de l'élément passe par le rôle éducatif du club aux règles de vie et de jeu, ainsi que par l'engagement citoyen visant à adopter un comportement exemplaire et défendre la mixité et

l'acceptation des différences.

Les efforts passés et en cours impliquent d'améliorer la vie des jeunes et de leur communauté, de réduire l'impact négatif de nos activités et de profiter au mieux des aspects positifs du football et de son patrimoine au niveau national.

Les autorités s'efforcent toujours à garder saine l'image du football en insistant sur son côté moral tout en encourageant les joueurs à produire de bonnes prestations.

Le Centre National de formation (CNF) à Brazzaville procède à la conservation de l'héritage culturel lié au Football dans le pays ; un accent important est porté sur la transmission des valeurs liées à cette tradition culturelle.

Le Centre Etude et sport de la DJIRI en fait de même avec une orientation déterminante sur la transmission de ce vecteur culturel en direction des plus jeunes.

Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l'(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l'élément.

- transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle
- identification, documentation, recherche
- préservation, protection
- Promotion, mise en valeur
- revitalisation

### 3.b. Mesures de sauvegarde proposées

*Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l'élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d'engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités.*

- (i) *Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l'élément ne soit pas menacée à l'avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l'inscription ainsi que par la visibilité et l'attention particulière du public en résultant ?*

*Minimum 570 mots et maximum 860 mots*

#### 1. Mesures d'identification, de documentation et de recherche

Les valeurs et les traditions du football sont l'étendard de valeurs universelles de paix, de solidarité, de dialogue et de respect d'autrui. La reconnaissance d'un patrimoine immatériel composé de ces valeurs et de ces références communes permet de reconnaître et de protéger cet élément culturel sacré. Il propose aussi de changer les mentalités et de remettre ces valeurs au centre de la démarche footballistique en la protégeant des scandales et du capharnaüm du monde actuel. Ces hautes valeurs humaines décrivent un moyen d'éducation exceptionnel, et un facteur irremplaçable d'épanouissement, d'intégration sociale et de promotion des droits de l'Homme.

L'Afrique jouant un rôle déterminant avec la France, des exemples d'initiatives existantes sont les programmes "Respect tous terrains" de la Fondation du football.

Le but est d'utiliser le football traditionnel et ses valeurs comme levier pédagogique et éducatif et d'encourager les clubs à structurer un véritable projet de vie, au-delà de l'aspect sportif. Le dispositif consiste à accompagner des clubs de football pour tester et évaluer des programmes pédagogiques centrés sur le respect et la citoyenneté auprès de jeunes licenciés : Initiation santé (hygiène de vie, nutrition), Fair-play et Citoyenneté (respect de l'arbitre, apprentissage des lois du jeu), Engagement citoyen (bénévolat, supporters), Egalité des chances (prévention des handicaps, accès à la pratique pour tous), Programme vert (sensibilisation aux éco-gestes).

La première mesure passe par la définition des Valeurs de cette tradition culturelle, élément nécessaire et préalable à leur transmission.

## 2. Mesures de transmission de l'élément

Des fondations et les écoles éclosent aux quatre coins du monde, et surtout en Afrique, leur principal objectif étant de former les enfants dans un environnement sain et propice à l'éducation. Les éducateurs comme les parents sont engagés et volontaires quant à l'épanouissement et la valorisation de leurs enfants.

Les valeurs de vie enseignées dans le club local du village sont celles qui accompagnent chaque individu tout au long de sa vie. L'éducation des mentalités se fait dès le plus jeune âge, et dans toutes les strates sociales. Une première mesure consiste à profiter de la légitimité donnée par l'inscription sur liste représentative afin d'engager les hautes instances décisives, les clubs ainsi que les grands joueurs emblématiques à faire chaque année au minimum une action concrète et symbolique pour la protection de ces valeurs. Dès lors cette mesure permet la diffusion de ces valeurs, de cette influence positive du professionnel aguerri à l'amateur néophyte, soit du haut vers le bas.

Le football traditionnel et ses valeurs sont un outil de cohésion sociale et un vecteur d'unité, de concertation et de progression de la qualité de l'Union nationale au travers d'activités périphériques.

Les autorités s'efforcent toujours à garder saine l'image du football en insistant sur son côté moral tout en encourageant les joueurs à produire de bonnes prestations.

L'inscription de cet élément immatériel offrira une obligation morale de transmettre les valeurs du Football au travers des enseignements et des activités.

Dans un deuxième temps, l'inscription permettra à la République du Congo, à l'ensemble des Etats de l'Union Africaine, mais aussi à l'ONG Nations du monde, d'agir comme un prisme par le biais de collaborations et de partenariats engageant les organisations internationales telles que l'ONU, l'OCDE et l'Organisation Internationale de la Francophonie entre autres.

Avec ses partenaires Nations of The World, proposera la rédaction d'un rapport sur les bonnes pratiques, la gouvernance et la transparence des institutions du monde du football national et international. Ces organisations ont déjà des programmes éducatifs liés au sport, et notamment au football, dans un important ensemble de pays. C'est sur la base de ces rapports de recherche que des mesures concrètes de protection et de changement institutionnel seront mis en place.

(ii) *Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?*

*Minimum 170 mots et maximum 280 mots*

De nombreux Etats joueront un rôle majeur dans le football au travers de la haute représentation du football dans l'Union Africaine.

Puis, grâce à un dialogue au niveau international avec les hautes institutions footballistiques tels que FIFA, CAF, UEFA, et CONMEBOL et AFC et la Fédération Congolaise de Football Association sur des programmes de sensibilisations, d'éducation du public et des jeunes ainsi que de lutte contre le hooliganisme.

Les Etats parties et leurs partenaires institutionnels ont pour objectif de soutenir des programmes concrets en faveur de l'éducation, du développement de la science et de la culture dans un dialogue international avec l'ONU et l'UNESCO.

Les États visent à promouvoir la Paix, en donnant par une prise de conscience, l'importance du patrimoine immatériel, et ainsi favoriser le dialogue avec les Etats parties, reflétant ainsi la diversité culturelle et la créativité humaine grâce au football traditionnel et ses valeurs.

Toutes les délégations des Etats parties établiront des communications en direction de l'ONU et des autres délégations afin de favoriser le rayonnement du message issu de l'inscription des valeurs du Football au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Celle-ci communiquera avec les autres

Etats afin de définir des plans d'actions à mener dans le cadre de la préservation commune de ces valeurs.

(iii) Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Les sphères dirigeantes, les hautes instances du football, les États s'engagent à reconnaître le patrimoine national associé au football et à promouvoir des pratiques favorisant le respect des valeurs fondamentales.

En collaboration avec l'ONG Nations of the World, la République du Congo agit en tant que participant à cette candidature.

- L'Union Européenne des Associations de Football (UEFA) et la Fédération Internationale des Associations de Football (FIFA) sont directement impliquées dans la planification et la mise en œuvre de mesures décisives, visant à protéger et mettre en vitrine le patrimoine culturel footballistique de chaque nation et de s'engager dans la mise en place de programmes concrets éducatifs destinés au public.
- Entretien en mars 2016 avec l'Ambassadeur de Russie en France afin de définir les mesures à mettre en œuvre pour faire rayonner un message de paix au grand public via la Coupe du monde de la FIFA 2018 en Russie.
- Suivi du projet par Jacques Séguéla, acteur bénévole au sein de l'ONG Nations of the World, notamment sur le plan de communication qui permettra de faire rayonner la préservation des valeurs de cette pratique traditionnelle.
- Les réunions avec l'Ambassadeur, Son excellence Monsieur Henri Ossebi, Délégué permanent du Congo à l'UNESCO ont permis de définir un cadre d'actions à mener en direction de plusieurs partenaires concernés par le dossier afin de promouvoir cet héritage culturel.
- Présentation de la candidature auprès des Présidents de groupes à l'UNESCO durant le mois de mars 2018, concernant l'ensemble des mesures de sauvegardes proposées.
- Plusieurs présentations de la candidature devant les Etats membres.
- Mise en place depuis le 20 décembre 2016 d'un site internet NATIONS OF THE WORLD dont l'objet est la promotion des valeurs du Football en tant que patrimoine culturel.

Nom de l'organisme : Ministère de la Culture et des Arts

Nom et titre de la personne à contacter : SON EXCELLENCE HENRI OSSEBI, AMBASSADEUR DÉLÉGUÉ PERMANENT DU CONGO AUPRÈS DE L'UNESCO

Adresse : 1 Rue Miollis PARIS / FRANCE

Numéro de téléphone : 01 45 68 32 56 OU 59

Adresse électronique : dl.congo@unesco-delegations.org

Autres informations pertinentes :

## 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature

*Pour le critère R.4, les États doivent démontrer que « l'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ».*

### 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature

*Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à toutes les étapes de la préparation de la candidature, y compris au sujet du rôle du genre.*

*Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s'il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche, les centres d'expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l'élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l'article 15 de la Convention.*

Minimum 340 mots et maximum 570 mots

Les consentements signés par les praticiens, les groupes et les institutions concernés sont joints au dossier comme autant de preuves du contenu des lettres et des documents de soutien signés par les communautés et les individus, tels que le Parlement PanAfricain (Parlement de l'Union Africaine), présidé par Roger Nkodo Dang, la FIFA présidé par Gianni Infantino et Fatma Samoura, l'UEFA présidé par Martin Kallen, et bien d'autres.

Cette candidature du football traditionnel et ses valeurs au patrimoine culturel immatériel à l'UNESCO a été largement diffusée parmi les communautés concernées.

Les actions ont été engagées auprès du monde diplomatique, économique, sportif et politique depuis plus de deux ans.

Grâce à l'action de l'ONG Nations of the World, et de l'Ambassadrice déléguée de la candidature, Madame Vanessa Modely, un ensemble de soutiens actifs dans le monde ont été consultés et s'engagent à participer et mettre en œuvre leurs moyens en faveur de cette initiative.

Les rencontres contributives de l'ensemble des acteurs cités ont permis d'établir les bases formelles de cette réflexion et de cette candidature auprès de nombreux experts :

FIFA – Président Gianni Infantino et Secrétaire générale Fatma Samoura

Fédération Russe – S.E l'Ambassadeur Alexandre Orlov

Atout-France – Monsieur Christian Mantei

Mairie de Paris – Madame Anne Hidalgo

Président Régions Alpes Maritimes – Monsieur Éric Ciotti

Fédération française de football (F.F.F.) – Monsieur Noel Le Graët

Organisation Internationale de la Francophonie (84 Pays) – Madame Michaëlle Jean

Le Comité d'éthique de la fédération française de Football - Directeur IRIS, Monsieur Pascal Boniface

Le club AS Monaco – Monsieur Pierre-Joseph Gadeau

Le Groupe Havas (plus de 600 agences dans le monde) – Monsieur Jacques Séguéla

Président de l'Olympique Lyonnais – Monsieur Jean-Michel Aulas

Sheffield FC England – Monsieur Richard Tims

La Région de l'île de France – Madame Valérie Pecresse

D'autre part, Madame Modely a rencontré et présenté la candidature auprès des Présidents de groupes des pays à l'UNESCO en mars 2018, dans le but de diffuser l'information auprès des pays membres de chaque groupe et de disposer davantage de soutiens.

Enfin, le soutien précieux du Président Sassou Nguesso, en faveur de la transmission des valeurs portées par cette pratique traditionnelle a permis d'initier la candidature.

#### **4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature**

*Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l'élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l'État partie et l'infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d'attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l'une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l'anglais ou du français.*

*Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d'un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Les communautés, groupes et individus concernés dans les différents pays ont donné leur consentement libre, préalable et éclairé à l'inscription du football traditionnel et ses valeurs sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, en qualité de patrimoine vivant. Nous joignons plusieurs lettres de consentement des associations et institutions publiques :

Celles ci ci après sont jointe au dossier

FIFA – Président Gianni Infantino et son Secrétaire général Madame Fatma Samoura - email de soutien

Fédération de Russie – Son excellence Monsieur l'Ambassadeur Alexandre Orlov, représentant en France de la Coupe du Monde de la FIFA 2018 - Lettre de soutien

Fédération française de football (F.F.F.) – Monsieur Noël Le Graët, Président de la FFF- - Lettre de soutien

Le club AS Monaco – Monsieur Pierre-Joseph Gadeau, Manger adjoint AS MONACO - Lettre de soutien

Président de l'Olympique Lyonnais – Monsieur Jean-Michel Aulas - Lettre de soutien

Citation d' Antoine Grizmann, Joueur a l Atletico madrid - Message texte

Didier Deschamps, entraîneur équipe nationale de France - email de soutien

Florentino Perez, Real Madrid - Message texte

Arsene Wenger par video

#### **4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d'accès à l'élément**

*L'accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l'inscription de l'élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être*

*nécessaire pour garantir ce respect.*

*Si de telles pratiques n'existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu'il n'y a pas de pratiques coutumières régissant l'accès à cet élément.*

Minimum 60 mots et maximum 280 mots

À notre connaissance, rien dans ces mesures ne s'oppose aux pratiques coutumières régissant l'accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel.

Le football traditionnel et ses valeurs, en tant que jeu et expression culturelle est la tradition la plus accessible au monde. Il n'a pas de lien avec des pratiques secrètes ou des aspects particuliers. Le football est une expression culturelle transmise de génération en génération depuis des siècles, avec les connaissances traditionnelles et les indications des entraîneurs et du personnel sportif. Pour une bonne pratique du jeu, il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances techniques ou une expertise nécessaire pour sauvegarder et revitaliser le football. En revanche, il est primordial de faire respecter les valeurs culturelles universelles de paix, de solidarité et de respect pour perpétuer le football.

#### **4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)**

*Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale concerné par l'élément, telles qu'associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :*

- a. Nom de l'entité*
- b. Nom et titre de la personne contact*
- c. Adresse*
- d. Numéro de téléphone*
- e. Adresse électronique*
- f. Autres informations pertinentes*

- **Président de la FIFA à l'échelle mondiale – Gianni Infantino**

FIFA-Strasse 20,

P.O. Box 8044 Zurich, Switzerland

Tel : +41-(0)43 222 7777

E-mail principal: [info@fifa.com](mailto:info@fifa.com)

- **Président de la CAF - Ahmad Ahmad**

Abdel Khalek Sarwat Street, 6TH OCTOBER CITY 12566, Egypt

E-mail principal: [info@cafonline.com](mailto:info@cafonline.com)

Fax principal: +20-2/3824 7274 Téléphone Médias/Communications: +20-2/3824 7279

- **Président de La Fédération congolaise de football (FECOFOOT) - Jean Michel Mbono**

Brazzaville au n°80 de la rue Eugène ETIENNE, Centre-Ville.

- **Président de l'UEFA à l'échelle européenne – Alessandro Ceferin**

: Route de Genève 46, 1260 Nyon, Suisse

Téléphone : +41 848 002 727

- **Fédération française de football (F.F.F.) – Noël le Graët**

87 boulevard de Grenelle

75738 Paris Cedex 15

Téléphone : 01 44 31 73 00

Site Web: <http://www.fff.fr>

E mail: [webmaster@fff.fr](mailto:webmaster@fff.fr)

- **Président de la Confédération Sud Américaine de Football - Alejandro Domínguez**

Autopista Aeropuerto Internacional - Km 12, LUQUE, GRAN ASUNCIÓN 2060, Paraguay

Téléphone : +595-21/645 781

E-mail principal: [secretaria@conmebol.com](mailto:secretaria@conmebol.com)

Site Web : [www.conmebol.com](http://www.conmebol.com)

- **Président de la CONCACAF - MONTAGLIANI Victor**

1000 5th Street, Suite 400, MIAMI BEACH FL. 33139, USA

Téléphone principal: +1-305/704 3232

E-mail principal: [general.secretariat@concacaf.org](mailto:general.secretariat@concacaf.org)

Site Web : [www.concacaf.com](http://www.concacaf.com)

- **Président de l'AFC- AL KHALIFA Sheikh Salman Bin Ebrahim**

AFC House, Jalan 1 / 155B, KUALA LUMPUR 57000, Malaysia

Téléphone : +60-3/8994 3388

E-mail principal: media@the-afc.com

Site officiel : www.the-afc.com

- **Président de l'OFC - CHUNG David**

GREENLANE, AUCKLAND 1546, New Zealand

Téléphone I: +64-9/531 4096

E-mail principal: admin@oceaniafootball.com

Site officiel : www.oceaniafootball.com

## 5. Inclusion de l'élément dans un inventaire

*Pour le critère R.5, les États doivent démontrer que l'élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l'État(s) partie(s) soumissionnaire(s) en conformité avec les articles 11.b et 12 de la Convention.*

L'inclusion de l'élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l'(les) inventaire(s) soit (soient) terminé(s) avant le dépôt de la candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de dresser ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà dûment intégré l'élément dans un inventaire en cours.

Fournissez les informations suivantes :

*(i) Nom de l'(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l'élément est inclus ;(ii) Nom du (des) bureau(x), agence(s), organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l'inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n'est ni l'anglais ni le français :*

Inventaire du patrimoine immatériel de la République du Congo - Commission nationale auprès de l'UNESCO.

*(iii) Expliquez comment l'(les) inventaire(s) est (sont) régulièrement mis à jour, en incluant des informations sur la périodicité et les modalités de mise à jour. On entend par mise à jour l'ajout de nouveaux éléments mais aussi la révision des informations existantes sur le caractère évolutif des éléments déjà inclus (article 12.1 de la Convention) (115 mots maximum).*

Mise à jour annuel de l' inventaire - Debut de processus d introduction de l'element pour etude et validation par l initiative par Son excellence Monsieur Henri OSSEBI , Ambassadeur Delegué Permanent du Congo auprès de l UNESCO par letter du 26 mars 2018.

*(iv) Numéro(s) de référence et nom(s) de l'élément dans l' (les) inventaire(s) concerné(s) : (v) Date d'inclusion de l'élément dans l'(les) inventaire(s) (cette date doit être antérieure à la soumission de cette candidature) :*

BUREAU UNESCO BRAZZAVILLE - DEMANDE DU 8 MARS 2018

(vi) Expliquez comment l'élément a été identifié et défini, y compris en mentionnant comment les informations ont été collectées et traitées, « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (article 11.b) dans le but d'être inventorié, avec une indication sur le rôle du genre des participants. Des informations additionnelles peuvent être fournies pour montrer la participation d'instituts de recherche et de centres d'expertise (230 mots maximum).

Demande de mise à l'inventaire du fait de l'importance du Football et de ses valeurs au sein de la population du Congo Brazzaville. Consultation auprès de l'association Congo Terre de Foot - Communication auprès de la Commission Nationale Congolaise de l'Unesco à Brazzaville. Rapprochement avec l'ONG Nations of the world pour une mise en place National de l'élément.

(vii) Doit être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l'inclusion de l'élément dans un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l'(des) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11.b et 12 de la Convention. Cette preuve doit inclure au moins le nom de l'élément, sa description, le(s) nom(s) des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, leur situation géographique et l'étendue de l'élément.

a. Si l'inventaire est accessible en ligne, indiquez les liens hypertextes (URL) vers les pages consacrées à l'élément (indiquez ci-dessous au maximum 4 liens hypertextes). Joignez à la candidature une version imprimée (pas plus de 10 feuilles A4 standard) des sections pertinentes du contenu de ces liens. Les informations doivent être traduites si la langue utilisée n'est ni l'anglais ni le français.

b. Si l'inventaire n'est pas accessible en ligne, joignez des copies conformes des textes (pas plus de 10 feuilles A4 standard) concernant l'élément inclus dans l'inventaire. Ces textes doivent être traduits si la langue utilisée n'est ni l'anglais ni le français.

Indiquez quels sont les documents fournis et, le cas échéant, les liens hypertextes :

- Lettre à Madame La Directrice Générale de l'UNESCO du 20 mars 2018
- Lettre de la Commission Nationale Congolaise pour l'UNESCO du 25 mars 2018

## 6. Documentation

### 6.a. Documentation annexée (obligatoire)

Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d'évaluation et d'examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d'éventuelles activités visant à assurer la visibilité de l'élément s'il est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu'ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés.

- preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l'anglais ou du français
- document attestant de l'inclusion de l'élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l'(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l'(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente
- 10 photos récentes en haute résolution
- octroi(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)
- film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l'une des langues de travail du Comité

Le 27 MARS 2018

(anglais ou français) si la langue utilisée n'est ni l'anglais ni le français  
 X octroi(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) N° .....

### 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)

Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l'élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.

Ne pas dépasser une page standard

Football et mondialisation, de Pascal Boniface

<https://fondationuefa.org/>

<http://fr.fifa.com/sustainability/football-for-hope.html>

<http://www.francsjeux.com/2017/12/06/pour-ses-10-ans-peace-and-sport-parle-social-et-football/39342>

<http://bleublanczebre.fr/zebre/fondation-lilian-thuram/>

<https://ericabidalfoundation.org/>

### 7. Signature(s) pour le compte de l'(des) État(s) partie(s)

La candidature doit être signée par un responsable habilité pour le compte de l'État partie, avec la mention de son nom, son titre et la date de soumission.

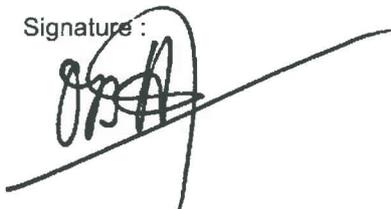
Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d'un responsable de chaque État partie soumissionnaire.

Nom : OSSEBI Henri

Titre : Ambassadeur, Délégué Permanent du Congo auprès de l'UNESCO

Date : 27 Mars 2018

Signature :



Nom(s), titre(s) et signature(s) du(des) responsable(s) (pour les candidatures multinationales seulement)

Vanessa Modely, Ambassadrice  
 Déléguée Football par. Motm  
 de l'Humanité



**6. Documentation**

66

Le

27 MARS 2018

**6.a. Documentation annexée (obligatoire)**

Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d'évaluation et d'examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d'éventuelles activités de visibilité si l'élément est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu'ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés.

preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l'anglais ou du français

document attestant de l'inclusion de l'élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l'(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l'(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente

10 photos récentes en haute résolution

cession(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)

film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l'une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n'est ni l'anglais ni le français

cession(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo)

**6.b. Liste de références documentaires (optionnel)**

Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l'élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.

Ne pas dépasser une page standard

**7. Signature(s) pour le compte de l'(des) État(s) partie(s)**

La candidature doit être conclue par la signature du responsable habilité à la signer pour le compte de l'État partie, avec la mention de son nom, de son titre et de la date de soumission.

Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d'un responsable de chaque État partie soumissionnaire.

Nom : Denis Sassou-Nguesso

Titre : Président de la République du Congo

Date :

Signature :



Nom(s), titre(s) et signature(s) du(des) responsable(s) (pour les candidatures multinationales seulement)